

Matériel de formation pour
l'abolition du travail dangereux
des enfants dans l'agriculture



Organisation
internationale
du Travail

LIVRE 2

ACTIVITES DE FORMATION A L'INTENTION DES AGRICULTURES



Programme
international
pour l'abolition du
travail des enfants



Matériel de formation pour l'abolition du travail dangereux des enfants dans l'agriculture

Janvier 2008

Organisation internationale du Travail
Programme international pour l'abolition du travail des enfants

Copyright © Organisation internationale du Travail 2008
Première édition 2008

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

IPEC

Matériel de formation pour l'abolition du travail dangereux des enfants dans l'agriculture - Livre 2: Activités de formation à l'intention des agriculteurs / Programme international pour l'abolition du travail des enfants / Organisation internationale du Travail / Genève, 2008.

ISBN 978-92-2-217798-3 (print)
978-92-2-217799-1 (web pdf)

Egalement disponible en anglais: Training resource pack on the elimination of hazardous child labour in agriculture, ISBN 92-2-117798-X, ILO Geneva (2005)

Le financement de la présente publication a été assuré par le ministère du Travail des Etats-Unis et le gouvernement de la Norvège. Elle ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques de ces donateurs, et la mention de noms de marques, de produits commerciaux ou d'organisations n'implique aucune appréciation de leur part.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/publns

Imprimé en Italie par le Centre international de formation de l'OIT à Turin.

**Matériel de formation pour
l'abolition du travail dangereux
des enfants dans l'agriculture**

LIVRE 2

**ACTIVITES DE FORMATION
A L'INTENTION DES
AGRICULTEURS**

Table des matières

| | |
|--|----|
| ■ Objectifs du cours | 3 |
| ■ Introductions | 4 |
| ■ Définition du travail des enfants | 5 |
| ■ Pourquoi les enfants sont-ils poussés à travailler ? | 6 |
| ■ Abolition du travail des enfants | 7 |
| ■ Mythes et réalités au sujet du travail des enfants : Questionnaire à choix multiples | 8 |
| ■ Accidents, maladies et autres atteintes à la santé dans l'agriculture : Marquage corporel | 12 |
| ■ Identification des dangers et évaluation des risques | 13 |
| ■ La législation et l'OIT | 15 |
| ■ Comment s'attaquer au travail des enfants ? | 18 |
| ■ Stratégie future | 19 |
| ■ Evaluation du cours | 20 |



Objectifs du cours

Les activités de formation dont il sera question constituent un ensemble d'éléments à la fois complet et d'une application aisée par vous-même et d'autres agriculteurs. Le matériel présenté vous aidera à:

- développer votre prise de conscience à l'égard du travail des enfants et des raisons qui militent en faveur de votre participation active
- prévenir et éliminer les pires formes de travail des enfants, et en particulier le travail dangereux des enfants
- améliorer les conditions de sécurité et de santé au travail dans vos exploitations
- favoriser l'application de la convention 182 de l'OIT sur l'interdiction du travail des enfants et une action immédiate pour l'abolition des pires formes de travail des enfants, 1999, et de la recommandation 190 qui l'accompagne
- mettre au point une stratégie à l'intention de votre collectivité

Introductions

ACTIVITE DE FORMATION 1 :

| | |
|------------------|--|
| OBJECTIFS | <p>Nous aider à:</p> <ul style="list-style-type: none">→ identifier les personnes qui participent au cours→ faire accepter les objectifs du cours |
| TACHES | <p>Parlez à une autre personne et prenez des notes, afin que vous puissiez la présenter aux autres participants. Votre partenaire se chargera de vous présenter. Ayez recours à ces éléments pour votre discussion. Indiquez:</p> <ul style="list-style-type: none">→ votre nom→ votre travail et votre lieu de travail→ le type d'exploitation agricole→ le nombre de travailleurs sur place→ le nombre d'enfants qui y travaillent – Sont-ils vos enfants, des enfants de votre parenté ou d'autres encore?→ si vous appartenez à une organisation d'agriculteurs ou à une coopérative agricole ?→ avez-vous déjà participé à des cours concernant le travail des enfants ?→ que souhaiteriez-vous accomplir dans le cadre du présent cours ? |

Définition du travail des enfants

ACTIVITE DE FORMATION 2 :

| | |
|------------------|---|
| OBJECTIFS | <p>Nous aider à:</p> <ul style="list-style-type: none"> → identifier le travail des enfants → identifier les types de travail qui ne devraient pas être effectués par des enfants, et en particulier le travail dangereux des enfants → déterminer quelles sont les formes de travail qui conviennent aux enfants |
| TACHES | <p>Au sein de votre petit groupe:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Demandez-vous à quel âge une personne cesse d'être un «enfant», et parvenez à un accord sur ce point 2. Demandez-vous ce que recouvre la notion de «travail des enfants» et mettez-vous d'accord sur sa définition 3. Examinez quels sont dans votre exploitation les travaux qui pourraient être qualifiés de «travail des enfants» <p>Désignez un porte-parole chargé de présenter un rapport sur les points de vue exprimés au sein du groupe</p> |

Pourquoi les enfants sont-ils poussés à travailler ?

ACTIVITE DE FORMATION 3 :

| | |
|------------------|---|
| OBJECTIFS | <p>Nous aider à:</p> <ul style="list-style-type: none">→ examiner les différents types de travail qu'effectuent les enfants→ déterminer les causes du travail des enfants |
| TACHES | <p>Au sein de votre petit groupe:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Examinez les différents types de travail qu'effectuent les enfants2. Déterminez les causes du travail des enfants <p>Désignez un porte-parole chargé de présenter un rapport sur les points de vue exprimés au sein du groupe dans le cadre de l'Activité 2</p> |

Abolition du travail des enfants

ACTIVITE DE FORMATION 4 :

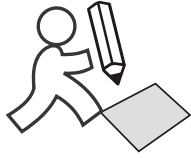
| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIFS | <p>Nous aider à:</p> <ul style="list-style-type: none"> → identifier les risques auxquels sont confrontés les enfants → examiner les moyens d'abolir le travail des enfants |
| TACHES | <p>Au sein de votre petit groupe, penchez-vous sur l'étude de cas ci-après et répondez aux trois questions posées</p> |
| Etude de cas | <p>Un planteur de cacao nommé Adenyi avait un fils de 13 ans, Kolawole. Adenyi se rendit à la plantation, accompagné de son fils, pour récolter le cacao. Après avoir récolté les cabosses et les avoir débarrassées de leur coque, Adenyi se mit à en remplir des sacs pesant environ 50 kg. Adenyi portait ces sacs et s'attendait à ce que Kolawole en porte lui aussi. Bien que le poids des sacs fût trop lourd pour l'enfant, il n'osait pas se plaindre puisque son père en portait également. L'enfant considérait aussi qu'il devait, par respect, obéir à son père. Un jour, l'enfant s'écroula. Son père le souleva et l'emmena sans tarder à la clinique. Le médecin qui examina Kolawole diagnostiqua des lésions de la colonne vertébrale.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les risques qu'encourent les enfants lorsqu'ils déplacent ou portent de lourdes charges? 2. A votre avis, qui est responsable des lésions subies par Kolawole? 3. Comment peut-on éliminer ce type de travail dangereux pour les enfants dans notre collectivité? <p>Désignez un porte-parole chargé de présenter un rapport sur les points de vue exprimés au sein du groupe</p> |

Mythes et réalités au sujet du travail des enfants

ACTIVITE DE FORMATION 5 :

| | |
|------------------|--|
| OBJECTIFS | <p>Nous aider à:</p> <ul style="list-style-type: none">→ analyser quelques mythes et réalités au sujet du travail des enfants |
| TACHES | <p>Le groupe se divisera en paires. Avec votre partenaire, examinez le questionnaire à choix multiples ci-après. Choisissez la réponse qui vous paraîtra la bonne et inscrivez-la à l'emplacement prévu à cet effet.</p> <p>Lorsque vous aurez terminé, le groupe se réunira pour examiner l'ensemble des réponses. Vous pourrez calculer votre propre score et vous amuser!</p> |

Travail des enfants – Questionnaire à choix multiples



La reproduction de ce questionnaire a été autorisée par la Child Labor Coalition des Etats-Unis (www.fieldsofhope.org)

Quelle est la forme la plus courante de travail des enfants?

- A. Couture de vêtements dans des ateliers où la main-d'œuvre est exploitée
- B. Confection de tapis
- C. Travaux agricoles divers
- D. Travail dans des restaurants ou des fast-food

Votre réponse :

Comment les travaux agricoles affectent-ils la vie des enfants?

- A. Des millions d'enfants dans le monde travaillent dans l'agriculture au lieu d'aller à l'école
- B. Les enfants qui travaillent dans l'agriculture sont parfois exposés à des pesticides qui ont une action irritante pour la peau ou qui causent des troubles intestinaux ou d'autres maladies
- C. Les enfants peuvent être blessés, parfois même mortellement, par des engins mécanisés à la conduire desquels ils n'ont pas été formés
- D. De toutes les manières mentionnées ci-dessus

Votre réponse :

Dans quels pays les enfants travaillent-ils dans l'agriculture?

- A. Dans les pays pauvres en développement
- B. Dans les pays riches industrialisés
- C. Dans les pays riches industrialisés ainsi que dans les pays pauvres en développement

Votre réponse :

Les exploitants agricoles et les planteurs embauchent des enfants car:

- A. Ils savent qu'ils peuvent leur offrir des salaires inférieurs et que les enfants sont trop vulnérables pour oser se plaindre
- B. Du fait de leur petite taille, les enfants sont plus aptes que les adultes à effectuer des tâches qui obligerait les adultes à se pencher ou se courber
- C. Ils considèrent que les travaux agricoles sont bénéfiques pour les enfants car ceux-ci peuvent les effectuer en plein air

Votre réponse :

De nombreux enfants travaillant dans l'agriculture travaillent jusqu'à:

- A. 3 heures par jour
- B. 16 heures par jour
- C. 10 heures par jour

Votre réponse :

Dans la plupart des pays, les travailleurs agricoles adultes touchent:

- A. Un salaire qui leur permet de subsister
- B. Une rémunération insuffisant
- C. Un salaire annuel

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Votre réponse : | <input type="checkbox"/> |
|------------------------|--------------------------|

Laquelle des tâches ci-dessous relève-t-elle du « travail des enfants »?

- A. Une fillette de 13 ans nettoie sa chambre et effectue d'autres travaux domestiques
- B. Un garçon de 9 ans aide ses parents à ratisser des feuilles mortes un samedi après-midi
- C. Des enfants âgés de 12 ans cueillent des oranges 8 heures par jour et 6 jours par semaine le printemps

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Votre réponse : | <input type="checkbox"/> |
|------------------------|--------------------------|

Comment se fait-il que, dans le monde entier, un si grand nombre d'enfants ne vont pas à l'école?

- A. De nombreux pays n'ont pas de système d'éducation obligatoire et gratuite
- B. Ils préfèrent travailler
- C. Leurs parents sont trop pauvres pour pouvoir leur donner de l'argent de poche

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Votre réponse : | <input type="checkbox"/> |
|------------------------|--------------------------|

Accidents, maladies et autres atteintes à la santé dans l'agriculture

ACTIVITE DE FORMATION 6 :

Marquage corporel

| | |
|------------------|--|
| OBJECTIFS | <p>Nous aider à:</p> <p>→ utiliser des planches du corps humain pour identifier les symptômes de maladie</p> |
| TACHES | <p>Votre formateur vous présentera quelques planches du corps humain et constituera des petits groupes formés de participants effectuant des travaux agricoles de types similaires</p> <p>Au sein de votre groupe:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Chaque personne marquera d'une croix (X) sur ces planches les régions du corps où elle ou d'autres personnes auront constaté sur le terrain des symptômes de maladie 2. Vous pourrez vous servir de différentes couleurs pour identifier différents symptômes. Par exemple: <ul style="list-style-type: none"> X douleurs – bleu X difficultés respiratoires, toux – noir X troubles imputables au stress – vert X tout autre trouble: rash cutané, yeux ou nez qui coulent , vertiges, troubles de la reproduction, etc. – rouge 3. En apposant les X, expliquez brièvement pourquoi vous les placez à tel ou tel endroit 4. Assurez-vous qu'une personne de votre petit groupe note de manière succincte ce qui s'est dit autour de la planche et pourra faire part de votre avis <p>Votre formateur organisera ensuite une brève discussion à propos de vos idées</p> |

Points pour discussion

1. Les enfants qui travaillent dans une exploitation agricole affichent-ils des symptômes similaires?
2. Pourriez-vous organiser une session de marquage corporel avec des enfants travaillant dans une exploitation agricole afin de voir s'ils affichent des symptômes de maladie?
3. Pourquoi les enfants sont-ils plus exposés au risque que les adultes?

Identification des dangers et évaluation des risques

ACTIVITE DE FORMATION 7 :

| | |
|------------------|---|
| OBJECTIFS | <p>Nous aider à:</p> <ul style="list-style-type: none"> → identifier les travaux et les dangers qui leur sont associés → déterminer quelles sont les personnes les plus exposées |
| TACHES | <p>Votre formateur tracera au tableau un calendrier des cultures et formera des petits groupes rassemblant des personnes effectuant des travaux similaires</p> <p>Au sein de votre petit groupe:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Choisissez cinq types de travaux agricoles intéressant une culture donnée et inscrivez-les dans la colonne 1 de votre calendrier des cultures 2. Dans la colonne 2, inscrivez la personne ou le groupe de personnes (femmes, enfants et hommes) qui accomplissent les travaux en question 3. Dans la colonne 3, faites figurer les outils, les matériels, les matériaux, les substances, les efforts et l'attention qui sont requis 4. Dans la colonne 4, identifiez les dangers que représente la mise en œuvre des outils, des matériels, des matériaux, des substances, des efforts et de l'attention qui sont requis 5. Identifiez dans la colonne 5 la personne ou le groupe de personnes (femmes, enfants et hommes) qui sont les plus exposés <p>Désignez un porte-parole chargé de présenter un rapport sur les conclusions de votre groupe</p> |

| Calendrier des cultures | | | | |
|------------------------------------|--|--|---------------------------|--|
| Culture et activité Exercée | Personne ou groupe de personnes impliqués (femmes, hommes ou enfants) | Outils, matériels, matériaux, substances, efforts, attention requis | Dangers rencontrés | Groupe de travailleurs le plus exposé |
| Colonne 1 | Colonne 2 | Colonne 3 | Colonne 4 | Colonne 5 |
| Activité 1 | | | | |
| Activité 2 | | | | |
| Activité 3 | | | | |
| Activité 4 | | | | |
| Activité 5 | | | | |

La législation et l'OIT

ACTIVITE DE FORMATION 8 :

| | |
|-------------------|---|
| OBJECTIFS | <p>Nous aider à:</p> <ul style="list-style-type: none"> → identifier les lois nationales applicables au travail des enfants → comparer vos lois avec la convention 182 de l'OIT |
| TACHES | <p>Votre formateur vous aura remis un résumé succinct des lois de votre pays applicables en la matière</p> <p>Servez-vous des feuilles des pages 22 et 23 pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> → identifier les dispositions de votre législation nationale qui s'appliquent au travail des enfants → comparer ces dispositions avec celles de la convention 182 de l'OIT → inscrire les questions que vous pouvez avoir au sujet des dispositions de votre législation ou de la convention 182 de l'OIT <p>Désignez un porte-parole pour présenter un rapport sur vos principales questions et observations</p> |
| RESSOURCES | <ul style="list-style-type: none"> → Un résumé de la législation de votre pays applicable au travail des enfants → Les dispositions essentielles de la convention 182 de l'OIT reproduites dans les feuilles des pages 22 et 23 ci-après |

| | |
|-----------------------------|--|
| FEUILLE DE TRAVAIL : | Comparaison des dispositions de votre législation nationale avec celles de la convention 182 de l'OIT |
|-----------------------------|--|

| | Votre législation nationale | La convention 182 de l'OIT |
|--|-----------------------------|---|
| DEFINITION D'UN ENFANT | | Article 2: Aux fins de la présente convention, le terme enfant s'applique à l'ensemble des personnes de moins de 18 ans. |
| OBLIGATION DE L'ETAT | | Article 1 : Tout Membre qui ratifie la présente convention doit prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants et ce, de toute urgence. |
| PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS | | <p>Article 3: Aux fins de la présente convention, l'expression les pires formes de travail des enfants comprend :</p> <p>a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;</p> <p>b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ;</p> <p>c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes ;</p> <p>d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquels ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.</p> |
| TYPES DE TRAVAIL DANGEREUX | | <p>Article 4: 1. Les types de travail visés à l'article 3 d) doivent être déterminés par la législation nationale ou l'autorité compétente, après consultation des organisation d'employeurs et de travailleurs intéressées, en prenant en considération les normes internationales pertinentes, et en particulier les paragraphes 3 et 4 de la recommandation sur les pires formes de travail des enfants, 1999.</p> <p>2. l'autorité compétente, après consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées, doit localiser les types de travail ainsi déterminés.</p> <p>3. La liste des types de travail déterminés conformément au paragraphe 1 du présent article doit être périodiquement examinée et, au besoin, révisée en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées.</p> |

| | Votre législation nationale | La convention 182 de l'OIT |
|--|-----------------------------|---|
| CONTROLE DE L'APPLICATION ET PROGRAMMES D'ACTION | | <p>Article 5 : Tout Membre doit, après consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs, établir ou désigner des mécanismes appropriés pour surveiller l'application des dispositions donnant effet à la présente convention.</p> <p>Article 6 : 1. Tout Membre doit élaborer et mettre en oeuvre des programmes d'action en vue d'éliminer en priorité les pires formes de travail des enfants.</p> <p>2. Ces programmes d'action doivent être élaborés et mis en œuvre en consultation avec les institutions publiques compétentes et les organisations d'employeurs et de travailleurs, le cas échéant en prenant en considération les vues d'autres groupes intéressés.</p> |
| MISE EN VIGUEUR | | <p>Article 7 : 1. Tout membre doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective et le respect des dispositions donnant effet à la présente convention, y compris par l'établissement et l'application de sanctions pénales ou, le cas échéant, d'autres sanctions.</p> |
| MESURES A PRENDRE POUR L'ELIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS | | <p>Article 7 : 2. Tout Membre doit, en tenant compte de l'importance de l'éducation en vue de l'élimination du travail des enfants, prendre des mesures efficaces dans un délai déterminé pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) empêcher que des enfants ne soient engagés dans les pires formes de travail des enfants ; b) prévoir l'aide directe nécessaire et appropriée pour soustraire les enfants des pires formes de travail des enfants et assurer leur réadaptation et leur intégration sociale ; c) assurer l'accès à l'éducation de base gratuite et, lorsque cela est possible et approprié, à la formation professionnelle pour tous les enfants qui auront été soustraits des pires formes de travail des enfants ; d) identifier les enfants particulièrement exposés à des risques et entrer en contact direct avec eux ; e) tenir compte de la situation particulière des filles. <p>3. Tout Membre doit désigner l'autorité compétente chargée de la mise en œuvre des dispositions donnant effet à la présente convention.</p> |

Comment s'attaquer au travail des enfants ?

ACTIVITE DE FORMATION 9 :

| | |
|---|---|
| <p>OBJECTIFS</p> | <p>Nous aider à identifier:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ les responsabilités des employeurs et des travailleurs ➔ nos propres sentiments en ce qui concerne le travail dangereux des enfants ➔ la manière de s'attaquer au problème du travail des enfants |
| <p>TACHES</p> <p>Etude de cas</p> | <p>1. Lisez la brève étude de cas ci-dessous:</p> <p>Trois enfants de 14 ans travaillant dans une plantation ont reçu récemment un équipement de protection individuelle (EPP) à utiliser lorsqu'ils pulvérisent des pesticides. L'employeur n'a pas consulté les travailleurs sur le choix de cet équipement. Les enfants ne le portent pas car il est inconfortable et n'est pas adapté. L'employeur ignore leur avis et prétend que c'est leur choix.</p> <p>2. Au sein de votre petit groupe, examinez les options ci-après, choisissez celle qui a votre préférence et indiquez les raisons de votre choix:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Les travailleurs de 14 ans devraient quitter immédiatement la plantation. Aucun enfant ne devrait être en contact avec des pesticides, qu'il soit doté ou non d'un EPP ➔ Les travailleurs devraient porter un EPP, car n'importe quelle forme de protection vaut mieux qu'aucune protection ➔ Les travailleurs de 14 ans devraient être sanctionnés pour leur refus de porter un EPP ➔ L'employeur est pénalement responsable de la situation et devrait être condamné à une amende par le tribunal <p>3. Que peut-on faire pour éviter le type de travail des enfants décrit dans cette étude de cas?</p> <p>Désignez un porte-parole pour présenter un rapport sur les tâches 2 et 3.</p> |

Stratégie future

ACTIVITE DE FORMATION 10 :

| | |
|------------------|---|
| OBJECTIFS | <p>Nous aider à:</p> <ul style="list-style-type: none">→ mettre sur pied un plan d'action pour les activités futures en matière de travail dangereux des enfants→ définir les mesures à prendre→ mettre sur pied un plan d'action pour les activités futures en matière de travail dangereux |
| TACHES | <p>Définissez trois mesures que vous comptez prendre au sujet du travail dangereux des enfants dans votre exploitation/collectivité à la suite de ce cours, et fixez le calendrier de leur application. Examinez tout particulièrement la manière dont vous pourriez collaborer avec d'autres agriculteurs, syndicats de travailleurs et groupes communautaires.</p> <p>Présentez votre plan d'action aux autres participants</p> |

Evaluation du cours

ACTIVITE DE FORMATION 11 :

| | |
|------------------|---|
| OBJECTIFS | <p>Nous aider à:</p> <ul style="list-style-type: none">→ déterminer dans quelle mesure les objectifs du cours ont été atteints→ voir comment le cours pourrait être amélioré |
| TACHES | <p>Examinez les questions ci-après au sein de votre petit groupe:</p> <ul style="list-style-type: none">→ Les différentes séances du cours ont-elles, dans leur ensemble, répondu à vos attentes et à vos préoccupations?→ Quelles séances ou parties du cours vous ont-elles paru les plus intéressantes, et pour quelles raisons?→ Quelles séances ou parties du cours vous ont-elles paru moins intéressantes ou sans intérêt, et pour quelles raisons?→ Comment pourrait-on, à votre avis, améliorer les cours à l'avenir?→ Souhaitez-vous formuler d'autres remarques? <p>Désignez un porte-parole pour présenter un rapport</p> |